

Par délégation du Maire  
Marc Andrieu  
Directeur général adjoint

## DÉCISION DU REPRÉSENTANT DU POUVOIR ADJUDICATEUR

### DÉSIGNATION DE LA CONSULTATION

<i>Service :</i>	<b>Direction des spectacles, événements et animations Direction générale adjointe en charge des sécurités et de la prévention</b>
<i>Nature de la prestation :</i>	<b>Mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage relative à la sécurité privée des fêtes de Bayonne édition 2024</b>
<i>Mode de passation :</i>	<b>Marché sans publicité ni mise en concurrence soumis aux dispositions des articles L. 2122-1 et R. 2122-8 du Code de la commande publique</b>

Vu l'article L. 2122.22 et L. 2122-23 du code général des collectivités territoriales,

Vu la délibération du conseil municipal du 10 juillet 2020 portant délégation d'attributions au Maire pour la durée de son mandat,

Vu l'arrêté en date du 17 janvier 2023 portant délégation de signature dans le domaine de la commande publique à Monsieur Jean-Marc Salanne, Conseiller municipal,

Considérant la décision du comité MAPA en date du 18 avril 2024,

### DÉCISION

Après analyse de l'unique proposition, le pouvoir adjudicateur décide de retenir la proposition de la société GSP, jugée économiquement avantageuse, pour un montant de 28 000,00 €.

La durée du marché est de 6 mois.

Jean-Marc Salanne  
Conseiller municipal délégué  
à la commande publique